



Site internet de vente en ligne, le droit des acheteurs / vendeurs

Par **ahx**, le **12/08/2008** à **14:57**

bonjour, voici la situation :

je suis intermédiaire entre 2 personnes concluant un contrat de vente (webmaster d'un site de vente par internet), si une clause n'est pas respectée par l'un ou l'autre des contractants, l'autre personne a-t-elle le droit de porter plainte ?

si oui, étant intermédiaire, ai-je le droit de divulguer à la personne qui porte plainte, les informations concernant l'autre personne ?

et comment être sûr qu'un contrat de vente "signé" sur internet est bien valide ? (sauvegarder l'heure, l'adresse ip, ... ?)

quels sont à chacun leurs droits et devoirs ?

et si possible quels sont les articles en question

merci d'avance d'avoir lu